



Madame l'Inspectrice d'Académie,

Les écoles et les enseignants participant au mouvement intra-départemental ont été destinataires vendredi 17 mai, en fin d'après-midi, d'un courrier les informant que vos services sont dans l'incapacité d'adresser les accusés de réception récapitulant les vœux saisis et les barèmes correspondant.

Ce contretemps fait suite à un premier report de l'envoi des accusés réception (prévu initialement le mardi 14 mai par la circulaire), une fermeture du serveur avec annulation de tous les vœux à la mi-avril et un bug dès l'ouverture du serveur le 1 avril.

Les dysfonctionnements se répètent et ne nous laissent pas optimistes pour une suite sereine des opérations.

Les organisations syndicales, d'une seule voix, vous ont pourtant alerté à de nombreuses reprises sur les dysfonctionnements prévisibles à l'utilisation d'une application qui n'est pas prête.

Force est de constater que nos inquiétudes se confirment !

Nous sommes tous conscients que le mouvement intra-départemental est un moment fort dans la vie des collègues et des écoles. La date des résultats, le 13 juin, est déjà très tardive pour permettre à tous une préparation sereine de la rentrée prochaine. Les retards pris en terme de calendrier sont incompréhensibles pour les parents et les élus.

L'inquiétude, voire la colère est grande aussi bien pour les personnels enseignants qui participent au mouvement, ou pour ceux qui sont en attente de l'arrivée de leurs nouveaux collègues.

La mise en place à marche forcée d'outils qui ne sont pas prêts, provoque une souffrance professionnelle chez l'ensemble des acteurs de l'Education Nationale, tant les enseignants que les services.

Dans ces conditions, la préparation de la prochaine rentrée ne se fait pas dans la bienveillance et la confiance, que vante tant notre ministre.

Nous réaffirmons notre attachement aux valeurs de transparence et d'équité, qui doivent présider aux opérations de nomination des enseignants.

Nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, de tout mettre en œuvre pour que les enseignants ayant participé au mouvement puissent vérifier leurs éléments de barème relatifs à leurs vœux.

Nous vous demandons également que les délégués du personnel puissent accomplir pleinement leurs missions en leur fournissant tous les éléments nécessaires dans des délais raisonnables. Les conditions particulières de ce mouvement donnent une importance primordiale aux instances paritaires que sont le CTSD et la CAPD.

Restant attachés à l'intérêt des écoles et des collègues, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Académique, nos salutations respectueuses.

Clémentine Ingold, Céline Prier-Chéron et Olivier Thomas, pour le SNUipp-FSU 28

Marie Jaupitre, pour le SE-Unsa

Olivier Aubry, pour le SNUdi-FO